

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Jean-Luc Chollet "Quel avenir pour Grange-Verney ?"

1 RAPPEL DE L'INTERPELLATION

Inaugurée en 1953, l'école d'agriculture de Grange-Verney sur Moudon élargissait l'offre en matière d'enseignement agricole, centrée dès 1922 et jusqu'alors à Marcelin sur Morges. Dès les années 60, il paraissait acquis qu'un troisième établissement verrait le jour, dans le Nord vaudois, les deux établissements précités tournant au maximum de leurs capacités.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La restructuration consécutive à une évolution accélérée des structures agricoles — entendez par là une indiscutable péjoration — a fait que, là où il y avait trois domaines familiaux il y a encore 40 ans, un seul subsiste aujourd'hui et bien souvent à temps partiel. Cependant les exigences en matière de gestion et de politique d'investissements sont comparables aux autres secteurs économiques et engendrent une demande en formation professionnelle plus faible en terme de nombre d'élèves mais beaucoup plus exigeante sur le plan technique.

La loi sur l'agriculture, toute belle, toute neuve, toute fraîche, confirme, en tous cas dans ses intentions, cette exigence d'une formation de qualité.

Malheureusement, de sinistres craquements se font entendre du côté de Grange-Verney.

Citons en vrac et dans le désordre l'impossibilité apparente d'être compétitifs face à Grange-Neuve, Fribourg, en matière de postes d'enseignement, le non-renouvellement du chef de culture qui, ô coïncidence, pourrait démontrer que plus on s'éloigne du terre-à-terre moins on a un œil sur certaines vannes l'intention plus ou moins clairement affichée de certains milieux agricoles visant à délocaliser la formation dans le Nord vaudois, la dispersion, inopportune à mes yeux, des forces vives de notre agriculture par le déménagement du service du même nom de Lausanne à Marcelin au prétexte qu'il s'est libéré des locaux du côté de Morges. A ce propos, on semble ignorer au service de l'agriculture que l'école de fromagerie de Moudon n'est plus qu'une coquille vide.

Et dernier craquement en date, le licenciement du directeur d'agrilogie.

Notre canton, comme notre pays, ont besoin d'une agriculture forte et qui a le souci de sa pérennisation.

Celle-ci passe par la transmission intergénérationnelle d'un patrimoine qui représente infiniment plus qu'une — quoi que fort compliquée — simple transaction financière.

L'agriculture représente pour le Pays de Vaud la permanence des racines dont nos sociétés urbaines se prévalent et le paysan urbain que je suis est bien placé pour le constater. Elle représente aujourd'hui la sécurité d'un approvisionnement de qualité dans toute l'acception du mot "qualité" et la garantie que le

paysage que nous léguons à nos descendants ne sera pas trop en décalage par rapport aux plus belles pages de Ramuz.

Ce beau programme, assorti d'une indiscutable responsabilité face à l'avenir, passe, et vous l'aurez compris, par une formation professionnelle forte dont Grange-Verney représente la pièce maîtresse.

C'est pourquoi mon interpellation tient en une seule question : "Quel avenir pour Grange-Verney ?"

Pour autant que Grange-Verney ait un avenir.

Souhaite développer

Rovéréaz, le 20 octobre 2010 (Signé) Jean-Luc Chollet

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat souhaite continuer à offrir dans le Canton de Vaud aux futurs agriculteurs et viticulteurs une formation initiale et supérieure adaptée aux besoins du monde professionnel. Cette offre cantonale doit permettre de former des futurs chefs d'entreprises actifs dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. Cette offre en formation doit également tenir compte des besoins régionaux à l'intérieur du canton qui sont différents entre la montagne, la plaine, les cultures spéciales et toutes les formes de diversification que connaît la profession. Cette régionalisation est d'ailleurs souhaitée par l'organisation du monde du travail AGRIALIFORM active dans la formation initiale et supérieure.

La garantie d'offrir des prestations de qualité en matière de formation repose sur quatre piliers principaux. Premièrement une organisation du monde du travail qui pilote de manière efficace le contenu des formations. Deuxièmement des enseignants pratiquant leur métier en faisant des liens entre leurs pratiques professionnelles et leur enseignement. Troisièmement des enseignants dont la formation pédagogique est reconnue et finalement des sites de formation bien équipés et facilement accessibles aux élèves en formation duale.

L'évolution des effectifs d'AGRILOGIE, composée de l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney à Moudon, de l'Ecole d'agriculture et de viticulture de Marcelin, ainsi que du Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, à Morges, affiche une croissance soutenue et approche les 900 élèves pour l'année scolaire 2010/2011 (cf schéma 1 en annexe).

Cette évolution positive est explicable par plusieurs facteurs. Il y a tout d'abord l'intérêt suscité par les professions rattachées de près ou de loin à l'agriculture chez les jeunes et la qualité de la formation qui est enseignée dans ces trois écoles. Nous observons que les futurs chefs d'exploitation de notre canton effectuent tous une formation avant la reprise. Les champs professionnels concernés suscitent également de l'intérêt pour les jeunes qui ne sont pas issus de familles d'agriculteurs ou de viticulteurs. Compte tenu de l'évolution des structures agricoles et viticoles, cette évolution, plus que tout autre discours, démontre que la formation professionnelle agricole a un avenir dans le Canton de Vaud et permet d'assurer pour le futur une relève adéquate, en quantité comme en qualité, principalement à l'intention des entreprises du secteur agricole vaudois. D'un point de vue strictement mathématique, avec plus de 500 élèves en formation dans le champ professionnel agricole et ses professions, AGRIOLOGIE est le leader de l'enseignement agricole en Suisse romande.

AGRILOGIE remplit sa mission qui est de permettre à chaque élève d'acquérir des compétences professionnelles et personnelles lui permettant notamment de diriger une entreprise agricole ou viticole (voir schéma 2 en annexe). Pour pouvoir améliorer constamment ses prestations, AGRIOLOGIE doit être en contact avec les milieux professionnels, développer et adapter son offre de formation aux besoins des jeunes et du marché du travail, en relation étroite avec l'évolution du secteur agricole et du monde rural. Une remise en question périodique de son organisation et de ses structures fait intégralement partie d'une saine gestion. Elle est aussi indispensable pour s'intégrer de manière

cohérente dans la stratégie de politique agricole développée par le Canton dans le cadre de l'évolution de la politique fédérale.

La réforme de la formation professionnelle agricole est en marche et son application au sein d'AGRILOGIE a nécessité un fort investissement du corps enseignant. Cette réforme, avec la préoccupation d'une allocation efficiente des moyens mis à disposition par le Grand Conseil, implique parallèlement une adaptation des infrastructures et des services de soutien liés à AGRIOLOGIE (exploitations pédagogiques, intendance et hébergement, vulgarisation), ce qui ne va pas sans bouleversement des habitudes et des fonctions héritées du passé.

L'agriculture est en mutation permanente et l'adaptation des exploitations nécessite aussi une remise en question permanente de la mission de la formation professionnelle initiale et des prestations qui permettent de l'assurer. Différenciation des produits, cours fluctuants des matières premières, réformes de la politique agricole fédérale et cantonale, ouverture des marchés, agriculture périurbaine, transformation à la ferme, production d'énergie, circuits courts, protection des ressources, fourniture de prestations d'intérêts publics sont toutes des thématiques qui impliquent une adaptation constante de l'enseignement. Ces adaptations, parfois lourdes et récurrentes, ne sont pas propres au champ professionnel agricole. Toutes les professions dites "vertes" sont en mutation et les frontières entre elles, autrefois très nettes, s'estompent.

La question posée par l'interpellant concernant l'avenir de Grange-Verney ne peut être dissociée du contexte de la formation professionnelle initiale et supérieure des professions vertes dans leur ensemble. Une telle réflexion, à l'échelle du canton mais aussi dans une perspective plus large, est simultanément demandée par le postulat de M. le Député Jacques Nicolet "Perspectives et avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton" (10-POS-222). Le Conseil d'Etat souhaite dès lors qu'une analyse approfondie des enjeux de la formation professionnelle agricole vaudoise soit conduite en réponse à ce postulat, en particulier en tenant compte de l'évolution de l'agriculture jusqu'à l'horizon 2050 et sans tabou quant aux futures structures sur lesquelles s'appuyera ladite formation. Une telle remise en question nécessitera également d'y associer les milieux professionnels des métiers de la terre, vaudois et romands, ainsi que les instances compétentes en matière de formation professionnelle dans le canton et au niveau national.

Le développement d'un tel projet refondateur est destiné à assurer à long terme le renouvellement de l'appareil cantonal dévolu à la formation des métiers de l'agriculture et des branches apparentées. Il nécessite par conséquent d'y consacrer du temps et des moyens conséquents si l'on veut réussir à proposer une solution réaliste, efficace et acceptée de tous, avec une relation coût-bénéfice raisonnable en terme de résultats et de mise à contribution des deniers publics. Le Conseil d'Etat entend s'engager durablement dans cette réforme, tout en indiquant d'ores et déjà au Grand Conseil que cette dernière ne saurait être entreprise dans la précipitation .

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 mars 2011.

Le président :

Le chancelier :

P. Broulis

V. Grandjean

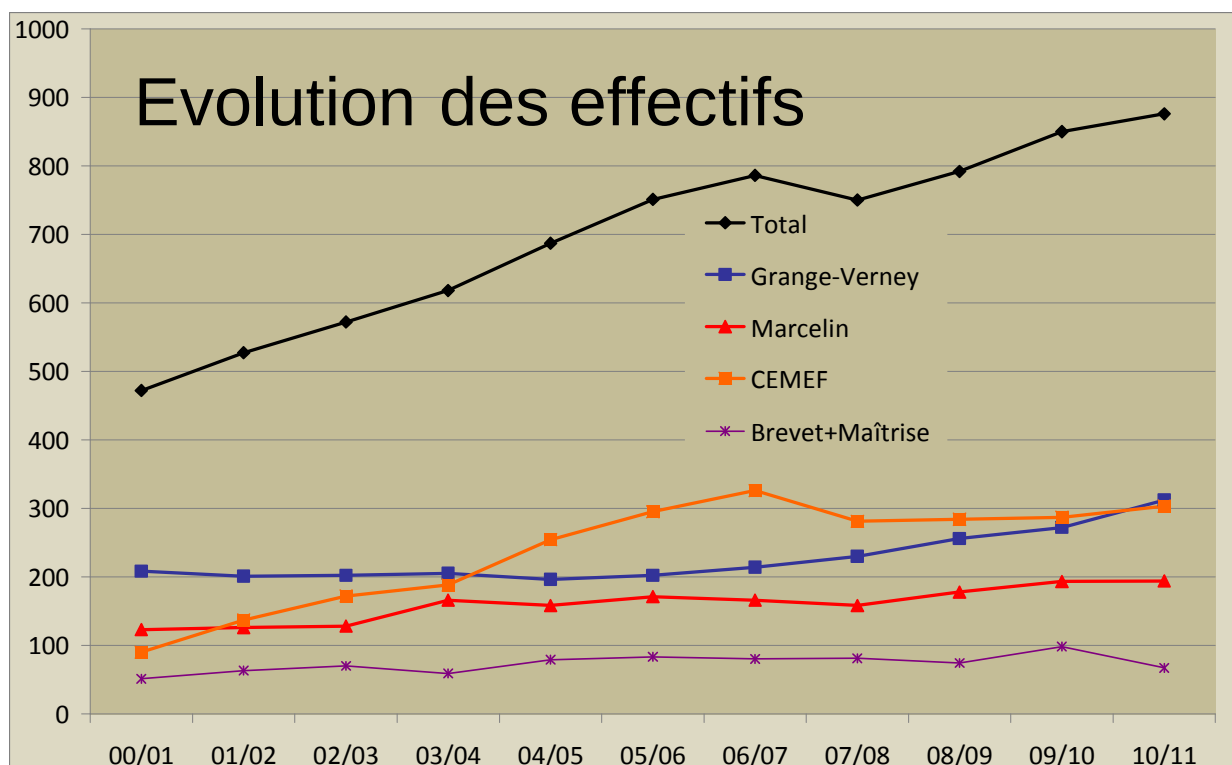


Schéma 1 : évolution des effectifs d'AGRILOGIE de 2000 à 2011 (source DEC-SAGR)

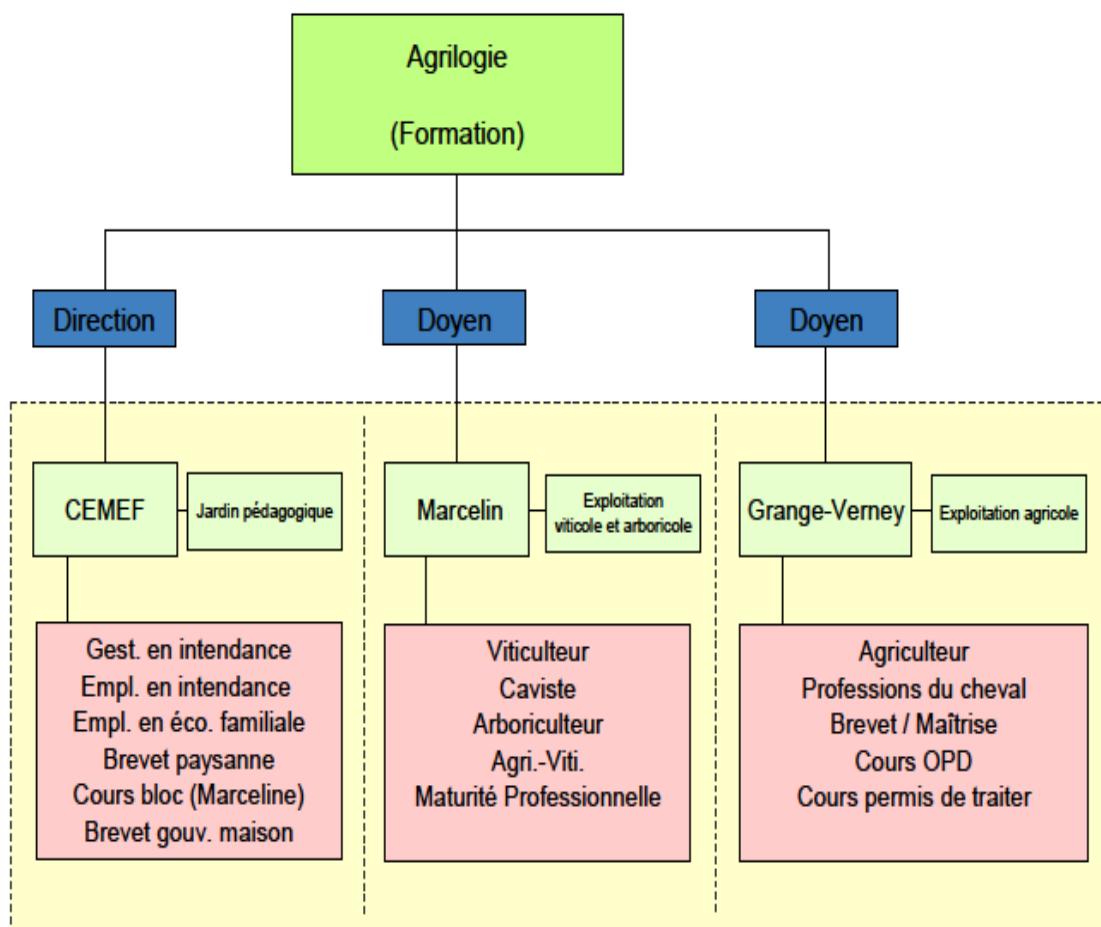


Schéma 2 : organisation et formations dispensées par AGRIOLOGIES sur les sites de Morges et de Moudon (source DEC-SAGR)